

Commune de SAINT-CLAIR-SUR-L'ELLE

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation
18/09/2023
Date d'Affichage
02/10/2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Mme Maryvonne RAIMBEAULT, Maire.

Nombre de conseillers :
En exercice : 15
Présents : 11
Votants : 15

Étaient présents : MM. Maryvonne RAIMBEAULT, Fabienne LENOËL, Jean-Marc VARIN, Laëtitia DUBOSCQ, Annick PLANTEGENEST, Pauline BOSCHER, Stéphane LECHANOINE, Anne-Marie RABEC, Floriane VISART DE BOCARMÉ, Maryline VAUTIER, Serge ANFRAY.

Étaient absents excusés et représentés : M. Philippe GAILLARDON qui donne pouvoir à M. Serge ANFRAY, M. Benoît LAVARDE qui donne pouvoir à M. Jean-Marc VARIN, M. Yohann GARREAU qui donne pouvoir à M. Stéphane LECHANOINE, M. Raymond GIRARD qui donne pouvoir à Mme Annick PLANTEGENEST.

Madame Maryline VAUTIER remplit les fonctions de secrétaire.

OBJET : DÉLIBÉRATION 2023 - N°09/10 : ABATTAGE D'UN ARBRE MORT AU LOTISSEMENT 'BOCAGE DE L'ELLE'

Madame le Maire informe qu'un arbre mort, situé à l'angle de la haie de la parcelle 16 du lotissement 'Bocage de l'Elle', doit être abattu.

Philippe GAILLARDON a proposé d'effectuer l'abattage sous réserve de l'accord du conseil municipal.

Madame le Maire indique qu'il sera nécessaire de remplacer l'arbre abattu.

Avant de passer au vote, Madame le Maire indique que la procuration faite par Monsieur Philippe GAILLARDON ne sera pas prise en compte, du fait qu'il est concerné par la délibération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 13 voix POUR, à 0 voix CONTRE et à 1 abstention (Serge ANFRAY) :

- Autorise Monsieur Philippe GAILLARDON à abattre l'arbre mort pour l'euro symbolique
- Accepte de remplacer l'arbre abattu
- Autorise Madame le Maire à signer tous documents afférents au dossier.

Ainsi délibéré à Saint-Clair-sur-l'Elle, les jour mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le secrétaire de séance Maryline VAUTIER	Le Maire Maryvonne RAIMBEAULT
	 